

Compte rendu de la séance du jeudi 18 janvier 2018

Présents : Marc BEGORRE, Jeannine CAILLABET, Jean-Claude CHANTRAINE, Sylvie FOURCADE, Jean-Marc BUFFEL, Sophie ASSIMANS, Sandra CLOUET, Michèle COSTE, Jordi HOSTEIN, Philippe LACAZE, Ginette ROBERT, Christophe VIGNES

Absents : Edouard PALETOU (excusé), Ana ALVAREZ, Pierre MACHINAL

Secrétaire de séance: Philippe LACAZE

Ordre du jour:

- *Compte-rendu séance du 20 décembre 2017*
- Aménagement centre bourg : demandes subventions
- Questions scolaires
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

Avis sur projet de fusion SMEAVO et SIAEP du Vic Bilh et Montanérès

Monsieur le Maire informe ses collègues de la nécessité, pour la commune, de donner un avis sur l'arrêté interpréfectoral portant projet de périmètre en vue de la fusion au 1^{er} janvier 2018 du Syndicat à Vocation Multiple d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de l'Ousse (SMEAVO) et du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Vic-Bilh et du Montanérès ainsi que sur le projet de statuts de la nouvelle structure.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DONNE un avis favorable au projet de périmètre en vue de la fusion du Syndicat à Vocation Multiple d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de l'Ousse et du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Vic-Bilh
- APPROUVE le projet de statuts de la structure "Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn et Bigorre"
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à la présente décision.

Organisation du temps scolaire à partir de la rentrée 2018-2019

Monsieur le Maire propose à ses collègues d'examiner le projet d'organisation du temps scolaire à partir de la rentrée 2018-2019.

Il précise que le Conseil d'Ecole a validé ce projet dans sa séance du 21 décembre 2017.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- VALIDE le projet d'organisation du temps scolaire tel que défini ci-dessous :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
9h – 12h	Classe	Classe	Classe	Classe
12h–13h30	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30 - 16h30	Classe	Classe	Classe	Classe

- DEMANDE à Monsieur le Maire de transmettre ce projet d'organisation à Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription Lourdes-Bagnères ainsi qu'à Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale.

Changement calendrier scolaire

Monsieur le Maire propose à ses collègues d'examiner la demande formulée par le Conseil d'école concernant un changement de calendrier scolaire pour prendre celui de la Nouvelle Aquitaine eu égard la proximité géographique avec la commune de Pontacq qui a mis en place un Centre de loisirs pendant les vacances scolaires et le mercredi.

Cette demande intervient après une enquête diligentée par le directeur de l'école auprès de toutes les familles et dont le résultat est le suivant :

- Nombre de familles de l'école : 52
- Nombre de réponses : 47
- Favorables : 25
- Défavorables : 9
- Indifférents : 13

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- prend acte de la demande du Conseil d'école ;
- constate un nombre insuffisant d'avis favorables ;
- émet un avis défavorable au changement de calendrier scolaire pour la rentrée 2018-2019 mais restera attentif aux demandes des prochaines années dès lors qu'une importante majorité se prononce pour cette modification ;
- pourra mettre en place, à la demande des parents (une dizaine d'enfants au minimum), un Centre de loisirs pendant les vacances lorsque celui de Pontacq ne fonctionnera pas.

Demande subvention FAR 2018

Monsieur le Maire informe ses collègues de la nécessité de procéder à la 2^e tranche des travaux d'aménagement du centre bourg pour

- une sécurisation de la sortie des élèves de l'école avec la mise en place de plateaux ralentisseurs pour réguler la circulation
- une rationalisation du stationnement des véhicules
- la création d'un cheminement entre les différents bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite

qui peuvent faire l'objet d'une subvention de la part du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées dans le cadre du Fonds d'Aménagement Rural 2018.

Le montant total des travaux s'élève à 253 656 € H.T. selon un devis établi par le bureau d'études TERRITORI en charge du projet.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DEMANDE à Monsieur le Maire d'établir une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées dans le cadre du F.A.R. 2018
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à la présente décision.

Demande subvention DETR 2018 pour aménagement centre bourg

Monsieur le Maire informe ses collègues de la nécessité de procéder à des travaux d'aménagement du centre bourg pour

- une sécurisation de la sortie des élèves de l'école avec la mise en place de plateaux ralentisseurs pour réguler la circulation
- une rationalisation du stationnement des véhicules
- la création d'un cheminement entre les différents bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite

qui peuvent faire l'objet d'une subvention de la part de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (Programmation 2018).

Le montant des travaux s'élève à 253 656 € H.T. selon un devis établi par le bureau d'études TERRITORI en charge du projet

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DEMANDE à Monsieur le Maire d'établir une demande de subvention auprès de Madame la Préfète des Hautes-Pyrénées dans le cadre de la programmation 2018 de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à la présente décision.

Demande subvention Région pour aménagement centre bourg

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement du centre bourg.

Monsieur le Maire rappelle que le coût prévisionnel des travaux prévu dans l'Avant-Projet Détaillé est de 253 656 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter la Région selon le plan de financement suivant :

Coût total HT : 253 656 €.

Etat (*DETR 2018*) : 70 000€

Région (*dispositif aménagement et qualification des espaces publics*): 25 000€

Département (*FAR 2017-2018*) : 40 000 €

Autofinancement : 118 656 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet présenté et le plan de financement proposé ;
- de solliciter la Région Occitanie selon le plan de financement détaillé ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.

DELIBERATION

L'exposé du Maire entendu,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet présenté et le plan de financement proposé ;
- de solliciter la Région Occitanie selon le plan de financement détaillé ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.